

### PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopie de la carte d'identité des deux parents
- Photocopie du livret de famille (page de l'enfant et des parents)
- Photocopie des vaccinations, penser écrire le prénom en haut de page
- Attestation de domicile (quittance EDF)
- Contrat de scolarisation signé par les deux parents
- La photocopie de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021 (des deux conjoints en cas de PACS ou vie maritale)
- Le mandat de prélèvement SEPA
- Un RIB
- Un chèque d'acompte de 50€ libellé à l'ordre de « Ecole et Famille Saint Ignace ». Cette somme **n'est pas remboursable** mais sera déduite lors de la première scolarité.

### PIECES A NOUS FAIRE PARVENIR EN FIN D'ANNEE SCOLAIRE ET EN DERNIER LIEU POUR LE 7 JUILLET 2023

- Certificat de radiation
- Livret scolaire (L'avis de passage pour la rentrée 2023 doit être notifié)